

Appel d'offres 2019

Soutien à des projets de recherche structurants sur les maladies cardio-vasculaires

Contexte

Parce que la recherche est une de ses missions prioritaires, la Fédération Française de Cardiologie consacre une part importante des moyens confiés par ses donateurs au soutien de projets de recherche innovants permettant des avancées dans la compréhension des maladies cardio-vasculaires au bénéfice des patients.

En 2019, la Fédération Française de Cardiologie soutiendra des projets de recherche d'envergure et pluridisciplinaires dans tous les champs de la recherche cardio-vasculaire.

Outre leur caractère d'excellence, les projets retenus seront distingués pour leur **originalité** et devront obligatoirement justifier en quoi ils seront de nature **à faire progresser la recherche clinique, translationnelle ou épidémiologique**.

A qui s'adresse cet appel d'offres ?

Les demandes doivent impérativement faire état d'un **projet collaboratif et multidisciplinaire** associant cliniciens et chercheurs de différentes disciplines et dont la complémentarité sera un critère majeur d'évaluation.

Les projets devront impliquer au moins une équipe clinique.

Les projets collaboratifs devront être présentés par une équipe parfaitement identifiée, émergente ou déjà en place. Le porteur de projet principal devra explicitement s'engager à consacrer au moins 50% de son temps recherche au projet présenté.

Compte tenu de la compétitivité de cet appel d'offres, une équipe ne pourra être impliquée que dans un seul projet soumis.

En cas de projets impliquant des collaborations internationales, seule la partie française du projet pourra être financée.

Critères d'évaluation

Une attention particulière sera portée à la complémentarité des équipes impliquées dans les projets présentés et à l'aspect pluridisciplinaire.

Les projets qui ne seront pas des projets collaboratifs tels que décrits ci-dessus seront d'emblée exclus, de même que les projets d'essai thérapeutique médicamenteux (phase 3).



Le soutien fort de la Fédération Française de Cardiologie sera limité à un très petit nombre de projets de grande ampleur, sélectionnés sur des critères d'excellence, notamment :

- originalité du sujet et/ou de l'approche proposée ;
- qualité méthodologique et faisabilité du projet ;
- qualité de la synergie entre aspects cliniques et fondamentaux ;
- application potentielle en termes de santé publique : clinique, épidémiologique ou en termes d'amélioration des pratiques médicales.

Modalités de soutien

Ces financements pourront être pluriannuels (d'une durée maximale de 3 ans) et éventuellement renouvelables sur présentation d'un nouveau dossier.

Ils pourront notamment être destinés à l'accueil de chercheurs doctorants (financements pour 3 ans maximum) et/ou post-doctorants (financements pour 2 ans maximum).

Les montants des financements accordés par projet collaboratif pourront atteindre au maximum 300 000 €.

Le soutien demandé à la Fédération Française de Cardiologie devra représenter le financement majoritaire du projet présenté.

Comment répondre

Les demandes devront être rédigées selon un dossier de candidature à télécharger sur le site internet de la Fédération Française de Cardiologie : www.fedecardio.org (rubrique *Comment financer mon projet de recherche ?*)

Date limite de dépôt des dossiers, par courriel uniquement, à recherche@fedecardio.org

le 14 avril 2019 avant minuit

Les dossiers arrivés après cette date et/ou incomplets ne seront pas pris en considération. Aucune pièce complémentaire du dossier transmise après cette date ne sera acceptée.

Les décisions seront communiquées uniquement par voie postale et/ou électronique dans le courant du mois de juillet 2019.

Pour toute demande d'informations

Fédération Française de Cardiologie

Solange Guenez

Responsable de la Recherche

Appel d'offres « Grands Projets »

recherche@fedecardio.org

